
Avril 2025

Politique de gestion des controverses

Table des matières

1. LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES CONTROVERSES DE MANSARTIS	3
1.1 Contexte	3
1.2 Périmètre de la politique.....	3
2. DESCRIPTION	3
2.1 Identification des controverses	3
2.2 Méthodologie d'analyse des controverses	3
2.3 Traitement des controverses chez Mansartis	5
2.4 Fréquence de mise à jour des niveaux de controverses.....	6
3. ENGAGEMENT ET ESCALADE	6
4. GOUVERNANCE ET OUTILS DE SUIVI.....	7
5. CONFLITS D'INTÉRÊTS.....	8

1. LA DEMARCHE D'EVALUATION DES CONTROVERSES DE MANSARTIS

1.1 Contexte

Mansartis accorde une attention particulière à l'identification, l'analyse et le suivi des controverses affectant les émetteurs en portefeuille. À cet effet, la société de gestion s'appuie sur la méthodologie de Sustainalytics, l'un des leaders mondiaux en matière de recherche ESG ; et sur l'expertise de son équipe de Gestion, qui peut à tout moment alerter sur un émetteur faisant l'objet d'une controverse.

1.2 Périmètre de la politique

La politique de gestion des controverses est valable pour l'ensemble des classes d'actifs et zones géographiques.

2. DESCRIPTION

2.1 Identification des controverses

Sustainalytics procède à une veille quotidienne de l'univers d'investissement à partir de plus de 60 000 sources internationales, incluant les médias généralistes et spécialisés, les ONG, les réseaux sociaux et les bases de données juridiques. Cette veille est effectuée via des algorithmes d'analyse sémantique combinés à une validation humaine par des analystes spécialisés.

Lorsqu'un incident potentiel est détecté, celui-ci est enregistré dans un délai de 72 heures comme un incident ESG, puis intégré dans une chaîne d'évaluation comprenant les mises à jour ultérieures, qu'elles soient factuelles ou d'impact.

Un contrôle quotidien du niveau de controverse des valeurs en portefeuille est effectué à partir de l'outil Mansartis Risk.

2.2 Méthodologie d'analyse des controverses

Les incidents identifiés sont évalués sur **trois dimensions selon la méthodologie de Sustainalytics**, qui permettent de répondre aux exigences du label ISR V3 : **la sévérité de l'incident, la responsabilité de l'entreprise et le caractère exceptionnel de l'incident.**

- La **sévérité** de l'incident est évaluée en fonction de son impact, de son étendue et de sa durée. L'impact évalue la nature de l'incident (faible, moyen, élevé) sous les angles E, S et G. L'étendue détermine la portée de l'incident, tandis que la durée mesure la période durant laquelle les impacts sont ressentis par les parties prenantes, ainsi que le temps nécessaire pour inverser cette tendance.
- La **responsabilité** de l'entreprise fait référence aux entités spécifiques (sociétés mères, filiales, fournisseurs) qui sont responsables de l'incident, au niveau d'implication (directe ou indirecte) et au niveau d'impact (en fonction de la part possédée par l'entreprise).
- **L'exceptionnalité** mesure le degré (faible, moyen, élevé) auquel l'incident correspond aux comportements typiques de l'industrie en matière de conduite des entreprises.

Sustainalytics complète cette analyse ESG par une analyse du risque réputationnel de l'entreprise en fonction de son degré de notoriété et de son exposition.

Ces incidents sont ensuite regroupés en événements (Events), qui constituent l'unité d'analyse de la controverse. Chaque événement est classé selon une échelle de 1 à 5, en fonction de trois axes :

- L'impact sur l'environnement ou la société ;
- Le risque d'affaires pour l'entreprise (juridique, réglementaire, réputationnel, opérationnel) ;
- La qualité du management de l'entreprise face à l'incident.

L'événement est ensuite classé selon une échelle de **cinq niveaux** :

Niveau	Gravité de la controverse	Description
1 - Faible	Impact très limité	Risques minimales, bonne gestion
2 - Modéré	Impact contenu	Faible récurrence, réponse adaptée
3 - Significatif	Impact sensible	Risques ESG notables, réponses partielles
4 - Élevé	Impact important	Systèmes de gestion défaillants, incidents récurrents
5 - Sévère	Impact critique	Cas graves, comportement problématique, absence de remédiation

Les controverses sont ensuite classées selon **une typologie thématique** permettant de les rattacher aux trois piliers ESG :

- **Environnement (E)** : atteintes à la biodiversité, pollution, émissions, gestion de l'eau, usage des terres, etc.
- **Social (S)** : conditions de travail, droits humains, sécurité des produits, relations avec les communautés, discrimination, etc.

- **Gouvernance (G)** : corruption, blanchiment, fraude comptable, conflits d'intérêts, transparence, pratiques anticoncurrentielles, etc.

Une perspective (Outlook) est également formulée pour anticiper l'évolution de la situation sur les 12 à 24 mois, mais ne modifie pas la note de controverse elle-même.

Les controverses sont suivies dans la durée (jusqu'à 3 ans, voire davantage pour les cas graves persistants) et font l'objet d'une réévaluation régulière par les analystes. Tout changement significatif de catégorie est soumis à un comité de revue interne chez Sustainalytics.

2.3 Traitement des controverses chez Mansartis

Afin de garantir la cohérence entre nos objectifs d'investissement responsable et la maîtrise des risques ESG, Mansartis applique une politique stricte de gestion des controverses dans ses processus de sélection et de suivi des émetteurs.

Niveau de controverse	Encours SFDR 6 & 8	Encours SFDR 9
<i>Niveau 5 – Sévère</i>	Exclusion systématique : Les émetteurs sont retirés de l'univers investissable et, le cas échéant, exclus des portefeuilles	Exclusion systématique : Les émetteurs sont retirés de l'univers investissable et, le cas échéant, exclus des portefeuilles
<i>Niveau 4 – Élevé</i>	Mise sous surveillance ; introduction soumise au Comité Univers	Exclusion systématique : Les émetteurs sont retirés de l'univers investissable et, le cas échéant, exclus des portefeuilles
<i>Niveau 3 avec Outlook négatif</i>	Suivi renforcé : la société fait l'objet d'un examen spécifique en Comité ESG.	Suivi renforcé : la société fait l'objet d'un examen spécifique en Comité ESG.
<i>Niveaux 1 à 3 (hors Outlook négatif)</i>	Éligibles à l'investissement	Éligibles à l'investissement

Si le Comité décide que la valeur n'est plus investissable, la valeur doit être sortie dans un délai visé de cinq jours ouvrés.

Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en portefeuille pour des raisons de niveau de controverse se fera dans l'intérêt des porteurs.

2.4 Fréquence de mise à jour des niveaux de controverses

Le niveau de controverse est réévalué au moins une fois par an par Sustainalytics, dans le cadre de la mise à jour annuelle du rapport ESG de chaque entreprise. Cette revue complète permet d'assurer la cohérence et la pertinence des évaluations à la lumière des nouveaux événements ou développements observés. Par ailleurs, les controverses font l'objet d'un suivi continu : toute nouvelle information susceptible d'impacter significativement la note (incident à fort impact ou évolution notable de la gestion par l'entreprise) peut entraîner une mise à jour immédiate, soumise à validation par un comité dédié. Ce suivi dynamique garantit une réactivité face aux évolutions de terrain tout en assurant un cadre d'évaluation structuré et rigoureux.

À chaque mise à jour mensuelle des données Sustainalytics, l'équipe de gestion est informée de l'évolution des controverses concernant les sociétés en portefeuille.

Lors de la réunion de gestion hebdomadaire et du comité ESG annuel, les principales variations de notes et de controverses sont présentées et analysées par les gérants. Il est également rappelé les incidents qui ont conduit les émetteurs en controverse de niveau 4 et les mesures mises en place par la société pour y remédier.

2.5 Processus de réintégration

Les émetteurs exclus dans le cadre de la politique de gestion des controverses peuvent être réévalués et réintégrés dans l'univers investissable de Mansartis si une amélioration notable de leur niveau de risque ou de controverse est constatée, selon la même procédure que celle précédemment décrite.

3. ENGAGEMENT ET ESCALADE

Mansartis concentre ses actions d'engagement sur les émetteurs ayant des controverses qualifiées à risque élevé (niveau 4 Sustainalytics) en cohérence avec les enjeux majeurs propres à chaque zone géographique d'investissement et en lien direct avec la thématique spécifique du fonds.

- *Fonds Amérique ISR, Mansartis Zone Euro ISR, Mansartis Tervativ ISR et Mansartis Investissements ISR* : les émetteurs présentant des controverses qualifiées à risque élevé (niveau 4 Sustainalytics) spécifiquement sur le pilier Environnemental sont engagés.
- *Fonds Mansartis Asie ISR* : les émetteurs présentant des controverses qualifiées à risque élevé (niveau 4 Sustainalytics) spécifiquement sur les piliers Social et Environnemental sont engagés.

- *Fonds Mansartis Japon ISR* : les émetteurs présentant des controverses qualifiées à risque élevé (niveau 4 Sustainalytics) spécifiquement sur les piliers Gouvernance et Environnemental sont engagés.

L'engagement, ainsi que le processus d'escalade, est réalisé conformément à la **Politique d'Engagement** de Mansartis.

Pour plus de détails, les lignes directrices de notre politique d'engagement sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.mansartis.com/assets/files/Mansartis-engagement.pdf>

4. GOUVERNANCE ET OUTILS DE SUIVI

Le **Comité ESG** regroupe les différents analystes et gérants de Mansartis Gestion et est présidé par le Référent ISR. Le Comité pilote notamment, entre autres missions, la gestion et le suivi des controverses des valeurs en portefeuilles.

Le Comité ESG se réunit annuellement. Ses missions sont les suivantes :

- Analyse et suivi des évolutions notables des notes ESG ;
- Analyse et suivi des principaux indicateurs de durabilité ;
- Analyse et suivi des controverses des valeurs en portefeuille.

Le Comité ESG inclut :

- **Guillaume JALENQUES DE LABEAU**, CFA – Président Directeur Général
- **Nourane CHARRAIRE** – Directrice de la Gestion, gérante Actions Zone Euro et gestion diversifiée
- **Joachim JAN**, CFA – Directeur de la Gestion Actions, gérant Actions Asie, Japon et Thématiques
- **Laurent DELIENNE** – Directeur de la Gestion Diversifiée, Allocataire d'Actifs, Référent ISR
- **Grégoire GINOUX** – Gérant Actions Amérique
- **Nadia BENSACI** – Gérante Obligataire
- **Amandine CAILLIERET** – Analyste ESG Zone Euro
- **Daniela IACHINI** – RCCI

Tous les Comités font l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'échelle de Mansartis Gestion. Un fichier de suivi des analyses de controverses est mis à jour à la suite du Comité ESG et/ou de manière ad hoc. Le fichier de suivi est monitoré par l'analyste ESG.

5. CONFLITS D'INTERETS

Mansartis Gestion est vigilant sur les potentiels conflits d'intérêts entre la société de gestion/le gérant et les émetteurs faisant l'objet de controverses identifiées.